Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200679-20251208-D922025-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 – 19 H 00

❀❀❀❀

Date de la convocation : le 1er décembre 2025

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, I. CORRE, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, MONNIER

Absents excusés : Mesdames C. CORRE et COURTIN
Monsieur URVOY

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame COURTIN à Madame LOYER
Monsieur URVOY à Madame I. CORRE

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre MONNIER

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 92/2025
REORGANISATION DE SERVICE - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Madame MOURET explique que la réorganisation de service envisagée concerne le changement de responsable hiérarchique de la bibliothécaire. Le poste fait pour le moment partie du service scolaire périscolaire.

Elle rappelle que jusqu'en 2023 et le recrutement de la nouvelle bibliothécaire, l'agent en charge de la bibliothèque communale assurait également des missions d'animatrice à l'ALSH, de service et de surveillance lors de la pause méridienne, et du ménage en cantine et à l'école élémentaire.

En 2023, en vue du recrutement, la fiche de poste a été revue et les missions précédemment évoquées ont été retirées. Seule l'animation sur la pause méridienne a été maintenue.

Le poste n'ayant plus que 9 heures par semaine, sur les 32 heures travaillées, dédiées au service scolaire périscolaire, le responsable du service a proposé que le lien hiérarchique soit redonné à la direction générale de la mairie.

Les 3 agents concernés par la mesure étant d'accord, la commission du personnel réunie le 3 septembre 2025 a validé la proposition.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200679-20251208-D922025-DE

Madame MOURET rajoute que le Comité Social Territorial Départemental a donné un avis favorable à cette réorganisation et a validé le nouvel organigramme des Services.

Après en avoir discuté, le conseil municipal à l'unanimité, valide le nouvel organigramme de service de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre MONNIER.